

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 05 novembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 05 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

**Présents:** M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. CORBIERES Bernard, M.DONNET Christian, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian, Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

**Absente Excusée :** Madame FAISANT Isabelle

Monsieur CORBIERES Bernard a quitté la séance en cours de conseil.

Madame VILLADIEU Claudine été élue secrétaire.

-----

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Comptes Rendus des séances précédentes :**

Le compte rendu de la séance du 08 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **Point sur les travaux d'aménagement des ruelles du village :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux et sur les éventuelles modifications du projet à venir.

A la suite de ce débat, Monsieur CORBIERES Bernard quitte la séance.

#### **1° Compte rendu d'activité de la SEMATEG :**

Le Conseil Municipal est appelé conformément à l'article 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne (SEMATEG) a été chargée de l'opération de réalisation d'aménagements urbains.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport annuel rendant compte de l'accomplissement de sa mission. Ce rapport présente un bilan financier incluant les dépenses et les recettes réalisées pour le compte de la collectivité, une estimation des dépenses et recettes restantes, ainsi qu'un plan de trésorerie prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide de :

Prendre acte du rapport annuel établi par la SEMATeG dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié pour la réalisation d'aménagements urbains.

## **2 : Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité :**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Karine REY, receveur municipal ;
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49€.

## **3 : Avenant Marché ESBTP :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation de divers aménagements communaux. Le projet a été modifié, c'est l'objet de l'avenant qui suit :

### **Lot unique : VRD entreprise ESBTP**

Il a été décidé entre autres :

- de modifier le caniveau de la rue du château,
- la réfection du mur de soutènement en partie basse de la rue piétonne,
- le rejointement du mur de soutènement de la rue du château,
- de remplacer l'enrobé rue du château par une grave à émulsion calcaire.

Ces différents travaux modificatifs entraînent une plus value de 14 143 € HT.

Ces travaux nécessitent que le délai d'exécution soit prolongé de 1 mois.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant,
- de prolonger les délais d'exécution de 1 mois,

- autorise Monsieur le Président de la SEMATeG, mandataire de la commune de Gramont, à signer tout acte ou document conséquence des présentes.

### **3 : Mise à jour emploi Carillonneur :**

Compte tenu du renouvellement du CDD de Monsieur BENECH Daniel en CDI à compter du 01 novembre 2014,

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09 septembre 2008 portant création à compter du 01 octobre 2008, du poste à temps non complet suivant :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	- Carillonneur : Sonner les cloches deux fois par jour		2 H 30

et chargeant Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorisant, éventuellement, à recourir à un agent non titulaire conformément à l'alinéa 6 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, (*dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil, pour pouvoir des emplois permanent à temps non complet pour lesquels la durée du travail n'excède pas la moitié de celle des agents publics à temps complet*).

et indique qu'il convient de modifier cette délibération du 09 septembre 2008 en mettant à jour l'indice auquel sera rémunéré cet emploi.

Il s'agit de l'indice brut 330 et indice majoré 316 en vigueur au 01 novembre 2014 correspondant au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe.

Où l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal valide la modification concernant la mise à jour de cet indice.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Vœux du Conseil Municipal :**

Samedi 10 janvier 2015 à 15h30. Rendez-vous à 15h00 pour la préparation.

#### **Bulletin Municipal :**

Il s'agira du 15<sup>ème</sup> et devra paraître avant Noël.

#### **Prochain Conseil Municipal :**

Mercredi 03 décembre 2014 à 20h30

La séance est levée à 22h30.

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 05/11/2014 :**

- *Délibération N° 2014-05/11-01 : Compte rendu d'activité de la SEMATEG*
- *Délibération N° 2014-05/11-02 : Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité*
- *Délibération N° 2014-05/11-03 : Avenant Marché ESBTP*
- *Délibération N° 2014-05/11-04 : Mise à jour emploi Carillonneur*

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	Absente Excusée
VILLADIEU claudine	3ème adjoint	
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERES Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	